



Sylvie DESCOMBES

Secrétaire Générale du SE UNSA

à :

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale, en résidence à Mâcon**

Objet : Questions diverses à la CAPD du 04/03/2008

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous trouverez ci-dessous les questions diverses que nous aimerions ajouter à l'ordre du jour lors de la CAPD du 4 mars 2008.

- **Temps partiel** : Est-ce que les collègues bénéficiant d'une possibilité d'exercer à temps partiel de droit pourront choisir la quotité qui leur convient ?

Quelles sont les démarches des enseignants ayant obtenu un temps partiel dans leur département d'origine et arrivant en Saône-et-Loire par permutation informatisée ou par inéat pour travailler à temps plein s'ils le souhaitent ?

- **NBI liée à l'exercice en CLIS** : les collègues ayant enseigné en CLIS pendant les quatre dernières années et n'ayant pas perçu de NBI peuvent prétendre à un rattrapage de salaire. Dans quel délai cela pourra-t-il être fait ?

- **Stages de rattrapage pour les CM1 et CM2** :

Nous demandons :

- des instructions écrites, claires de l'Inspection d'Académie pour informer les collègues le plus rapidement possible.
  - le respect du volontariat des collègues et le fait qu'ils sachent parfaitement ce qu'on attend d'eux en termes de missions,
  - leurs droits et devoirs en terme de surveillance, responsabilité, sécurité,
  - leur rémunération
- des formulaires et des lettres d'information fournis par l'administration pour diffuser cette information aux parents.
- l'information des Maires, par courrier.

- **Quelles sont les dates retenues pour les réunions paritaires** : groupes de travail, CTPD et CDEN concernant la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré ?
- **Formation des EVS-AVS** : des difficultés pour certains stages, notamment celui du mercredi 27 février. Pas de convocation.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes salutations distinguées.

Chalon sur Saône, le 27 février 2008

Sylvie Descombes, pour les élus du SE UNSA à la CAPD  
06 87 16 78 64

